

**DECISION N° DEC 20.018/DB**

**REDUCTIONS EXCEPTIONNELLES SUR LES ABONNEMENTS  
AU PARKING DE STATIONNEMENT REGIONAL**

Le Maire de Brunoy,

Vu la Loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 d'Urgence pour faire face à l'Epidémie de Covid-19

Vu la Loi n°2020- 546 du 11 Mai 2020 prorogeant l'Etat d'Urgence Sanitaire et complétant ses dispositions.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n° 14.16/K en date du 29 mars 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu la décision 18.078/DB du 26/11/2018 fixant les tarifs du Parking de Stationnement Régional applicables au 1er janvier 2019,

Considérant le confinement national du 17 mars 2020 au 10 mai 2020 inclus lié à l'épidémie de COVID19,

**DECIDE**

**ARTICLE 1: D'OCTROYER**, à titre exceptionnel, aux abonnés, une réduction applicable sur les prochains abonnements souscrits pour la période incluse entre le 1<sup>er</sup> juin 2020 et le 31 décembre 2020.

**ARTICLE 2 : DE FIXER** le montant des réductions applicables comme suit :

- Abonné mensuel (abonnement souscrit le 01/03/2020) : 15 jours confinés : 15,00 € de réduction
- Abonné trimestriel (abonnement souscrit le 01/01/2020) : 15 jours confinés : 10,00 € de réduction
- Abonné trimestriel (abonnement souscrit le 01/02/2020) : 45 jours confinés : 30,00 € de réduction
- Abonné trimestriel (abonnement souscrit le 01/03/2020) : 60 jours confinés : 40,00 € de réduction
- Abonné semestriel : 60 jours confinés : 33,00 € de réduction

La réduction sera appliquée en une seule fois, quel que soit le nouvel abonnement souscrit.

Il ne sera procédé à aucun avoir ou remboursement.

**ARTICLE 3** : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4**: Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**DECISION N° DEC 20.018/DB**

**OBJET :REDUCTIONS EXCEPTIONNELLES SUR LES ABONNEMENTS AU PARKING DE STATIONNEMENT REGIONAL**

**ARTICLE 5:** La présente décision sera transmise en Préfecture, affichée sur les panneaux municipaux et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 19 mai 2020

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision  
Numéro attribué à l'acte : DEC 20.018/DB

Objet de l'acte : REDUCTIONS EXCEPTIONNELLES SUR LES ABONNEMENTS AU PARKING DE STATIONNEMENT REGIONAL  
Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires  
Transaction Préfecture : 091-219101144-20200519-BRU\_AR\_20399\_1-AR  
Date de l'acte : 19/05/2020

Identifiant unique de l'acte : BRU\_AR\_20399\_1

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2020